

# INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE PONT DE L'ISÈRE (pour la rentrée 2025/2026)

Madame, Monsieur,

Votre enfant actuellement scolarisé en grande section de maternelle, entrera à l'école élémentaire à la rentrée prochaine.

Afin de pouvoir procéder à son admission à l'école élémentaire, il convient tout d'abord de l'inscrire auprès de la mairie de Pont de l'Isère le plus rapidement possible. (avant le 4 avril si possible).

Après cette inscription en mairie, vous devez vous rendre à l'école élémentaire au créneau ci-dessous afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

## **Les inscriptions à l'école élémentaire auront lieu au bureau du directeur :**

**vendredi 4 avril de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h**

**lundi 7 avril de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h**

### **Documents nécessaires :**

- Livret de famille.
- Carnet de santé. (vaccination obligatoire : D.T. P.)
- En cas de séparation : jugement de divorce.
- Certificat de radiation pour les enfants qui ont déjà été scolarisés dans une autre ville. (celui-ci est inutile pour les enfants qui viennent de l'école maternelle de Pont de l'Isère).

*PS : si vous ne pouvez pas être disponible sur ces créneaux, veuillez contacter le directeur de l'école élémentaire par email à l'adresse suivante [ce.0260965h@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0260965h@ac-grenoble.fr) ou par téléphone au 0475846324 ( appeler les lundis ou les vendredis) afin de fixer un rendez-vous.*